Les diplômes

Comment récupérer son diplôme

✓ **<u>En main propre :</u>**

Vous pouvez retirer votre diplôme au service de scolarité en vous munissant d'une pièce d'identité.

✓ **<u>En donnant procuration :</u>**

Si vous souhaitez faire retirer votre diplôme par une autre personne, vous devez lui remettre une procuration écrite (exemple ci-dessous) ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité.
Lors du retrait du diplôme, il sera demandé la version **imprimée** de ces deux documents et il sera également demandé à cette personne de présenter sa propre pièce d'identité.

<u>Modèle de procuration</u> :

PROCURATION POUR LE RETRAIT DE MON DIPLOME

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

Donne procuration à :

Pour retirer l'original de mon diplôme de …….

pour l'année universitaire : …….

pour la formation : ……..

Fait à …….

Le ……..

Signature :

PJ : Photocopie de ma carte d'identité

✓ **<u>Par courrier postal :</u>**

Vous pouvez demander à le recevoir par courrier en adressant au service scolarité une demande écrite ainsi qu'une enveloppe (format 21x29,7), libellée à vos nom et adresse, timbrée au tarif de la poste pour les envois en recommandé avec accusé de réception (environ 9,33 € pour 100g).
Vous devez préciser dans votre demande vos nom et prénom, le diplôme obtenu et l'année d'obtention.
Le diplôme vous sera envoyé en recommandé avec accusé de réception.

Toute enveloppe non affranchie ne sera pas traitée ; toute enveloppe insuffisamment affranchie sera renvoyée vide à l'expéditeur par retour de courrier.

Attention : les services postaux ne conservent l'enveloppe avec votre diplôme que sur une durée de 15 jours. Si vous ne la récupérez pas dans les temps impartis, elle sera renvoyée à l'UFR et vous devrez recommencer toute la procédure.

Comment demander un duplicata de diplôme ?

En cas de perte de l'original du diplôme, vous devez compléter une déclaration sur l'honneur que nous transmettrons à la Présidence de l'Université. Cet imprimé est disponible au service de scolarité.
L'édition du duplicata peut mettre plusieurs semaines.
Vous recevrez un mail quand celui-ci sera disponible.

Coordonnés du service de scolarité

Université de Bretagne Occidentale
UFR Lettres et Sciences Humaines
Service de scolarité (1er étage – A117)
20 rue Duquesne – CS 93837 – 29238 BREST Cedex 3
Tél. : 02.98.01.63.22
E-mail : scolarite.lettres@univ-brest.fr